

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire

**Date de convocation** : 16 Avril 2026

**Membres en exercice** : 29

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Christophe MONELLS, Pierre TILLOIS, Colette GONZALVEZ, Pablito MOURER, Lylian PEREZ—SALUZZO, Nadine ANDREU, Vanessa ALBERICH, Christelle MARTINEZ, Julie RANSON, Michel CUGULLERE, Jérôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI

**Absents excusés** : Monsieur Didier MALE a donné procuration à Mme Laurence SENENT-AUSINA, Madame Carmen ARANEGA a donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Picornell Marina, M. Mehdi TAHRI-ROE a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU

**Secrétaire de séance** : M. Lylian PEREZ--SALUZZO

**Objet** : 2026/03/05 : Adhésion à l'AURCA- Agence d'urbanisme catalane - et désignation des représentants de la commune

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-21 du CGCT qui précise la possibilité de procéder à la désignation à main levée en lieu et place du vote à scrutin secret sur décision unanime du conseil municipal ;

**Considérant** que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient d'une part de renouveler l'adhésion de la commune à l'agence d'urbanisme catalane et d'autre part, le cas échéant, de nommer son représentant et son suppléant au sein de l'AURCA ;

**Considérant** la décision à l'unanimité de l'assemblée de voter à main levée ;

**Considérant** que les différents groupes ont été invités par Mme le Maire à déposer leurs candidatures pour chacun des postes et qu'un seul candidat a été présenté par poste ;

**Considérant** que le montant de l'adhésion annuelle est de 1€ par habitant ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de BOMPAS à l'Agence d'urbanisme catalane ;
- **DE PROCEDER** à l'élection du représentant de la commune et de son suppléant au sein de l'AURCA ;
- **DE VOTER** à main levée ;
  
- **DE PROCLAMER** les résultats du vote :
  - **Représentante titulaire** : Laurence SENENT-AUSINA
  - **Représentant suppléant** : Guy REGINCOS
  
- **DE TRANSMETTRE** le résultat du vote à l'AURCA.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 avril 2026

Le Maire,



Laurence SENENT-AUSINA

**PUBLIÉ LE 27 AVR. 2026**